



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué le onze mai, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, AUBIGNAT Stéphanie, BALLEFIN Robert, BOUCHÉ Christian, DERDERIAN Philippe, DUMOULIN Chantal, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, MILLY Roger, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine.

Pouvoirs : M. ALLAROUSSE Nicolas à M. ROGEMOND Maurice  
Mme BERCHET Marie à M. DERDERIAN Philippe  
Mme CANET Véronique à Mme AUBIGNAT Stéphanie  
M GAIFFIER Jean-Philippe à M. BALLEFIN Robert  
Mme ROGEMOND Ludivine à M. MILLY Roger

Excusées : Mme CORREIA Alexia, Mme GRUOT Mireille

Madame AUBIGNAT Stéphanie est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à dix-neuf heures.

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2017 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### ACQUISITION PARCELLE SECTION E N° 1141

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre d'un projet de mode doux, la commune peut acquérir à l'euro symbolique une parcelle de terrain appartenant à plusieurs propriétaires en indivision - Impasse des Prés, référencée au cadastre section E n°1141 d'une superficie de 690 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer et à lancer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition, étant entendu que les frais éventuels seront à la charge de la commune.

Les différents propriétaires ont donné leur accord pour céder à la collectivité à l'euro symbolique la parcelle sise Impasse des Prés, cadastrée section E n°1141 pour une superficie de 690 m<sup>2</sup>, pour permettre le passage des canalisations du réseau collectif d'assainissement.

Entendu que cette acquisition ne faisant pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 75 000€, un avis des domaines n'est pas nécessaire.

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et,

- Approuve l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle située Impasse des Prés, référencée au cadastre section E n°1141 d'une superficie de 690 m<sup>2</sup>,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette vente, celle-ci se fera auprès de Maître BLANC, notaire à St Quentin Fallavier.
- Précise que les frais inhérents à cet acte seront à la charge de la commune.

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la protection et mise en valeur des secteurs naturels, il souhaite acquérir différentes parcelles situées en zone naturelle d'intérêt scientifique.

Il propose l'achat des parcelles cadastrées section E N° 49/89 et section A n° 225 pour une surface totale de 2727 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'achat de ces parcelles au prix de 0.25 €/m<sup>2</sup>.

Entendu que cette acquisition ne faisant pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 75 000€, un avis des domaines n'est pas nécessaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte cette proposition de prix.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ces biens.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente, celle-ci se fera auprès de Maître BLANC, notaire à St Quentin Fallavier.

## ACQUISITION PARCELLES SECTION E N° 1551 et 1549

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que la commune a un projet de mode doux – Impasse Combe Robert et pour se faire la commune peut acquérir à l'euro symbolique deux parcelles de terrain référencées au cadastre section E n°1551 et 1549 d'une superficie totale de 805 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal est amené à autoriser Monsieur le Maire à signer et à lancer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

Entendu que cette acquisition ne faisant pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 75 000€, un avis des domaines n'est pas nécessaire.

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, et,

- Approuve l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles situées Impasse Combe Robert, référencées au cadastre section E n°1551 et 1549 d'une superficie de 805 m<sup>2</sup>,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ces biens,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente, celle-ci se fera auprès de Maître BLANC, notaire à St Quentin Fallavier.

## AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DES TRAVAUX POUR LA REALISATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE SUR LA COMMUNE DE SATOLAS ET BONCE

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite aménager un giratoire sur la RD 124, au sud du village sur le carrefour allée des Mûriers et route de Billaudière.

La commune a reçu le soutien du Conseil Départemental dans ses démarches. Ces travaux rentrent dans le cadre du plan de relance du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal l'autorise à signer la convention relative à la réalisation des travaux pour la réalisation d'un carrefour giratoire qui a pour objet de préciser les obligations administratives, et financières de la commune et du département de l'Isère en ce qui concerne :

- la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux
- les modalités d'exécution des travaux
- le financement des travaux
- les modalités d'entretien ultérieur des aménagements
- les responsabilités de chaque co-contractant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental relative à la réalisation des travaux pour la réalisation d'un carrefour giratoire sur la commune de SATOLAS ET BONCE.

### **ACHAT DE TERRAIN – CARREFOUR GIRATOIRE Parcelle E n° 436**

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire rappelle au Conseil Municipal que, pour la réalisation du giratoire prévu sur la route de Billaudière/Allée des Mûriers/RD 124, il est nécessaire d'acheter une bande de terrain appartenant à Monsieur Jean-Marc PEYAUD.

Le plan d'acquisition cadastral, réalisé par le cabinet Géo-Concept, définit les limites et la surface de la parcelle suivante :

- Parcelle section E N° 436 pour une surface de 116 m<sup>2</sup>

Le montant de la dépense est inscrit au budget au chapitre 21-11 – terrains nus.

Après négociation avec le propriétaire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le prix, décomposé comme suit :

| Poste de la dépense                    | Montant en euros |
|--|------------------|
| Achat de terrain (8 €/m <sup>2</sup> ) | 928 €            |
| Montant éviction (1€/m <sup>2</sup> )  | 116 €            |
| Total achat                            | 1044 €           |

Entendu que cette acquisition ne faisant pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 75 000€, un avis des domaines n'est pas nécessaire.

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité, et,

- Approuve l'acquisition de la parcelle section E n° 436,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ce bien,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente, celle-ci se fera auprès de Maître BLANC, notaire à St Quentin Fallavier.

### **ACHAT DE TERRAIN – CARREFOUR GIRATOIRE Parcelle D n° 85**

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal que, pour la réalisation du giratoire prévu sur la route de Billaudière/Allée des Mûriers/RD 124, il est nécessaire d'acheter une bande de terrain appartenant à Madame Maryse BESSON.

Le plan d'acquisition cadastral, réalisé par le cabinet Géo-Concept, définit les limites et la surface de la parcelle suivante :

- Parcelle section D N° 85 pour une surface de 1680 m<sup>2</sup>

Le montant de la dépense est inscrit au budget au chapitre 21-11 – terrains nus.

Après négociation avec le propriétaire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le prix, décomposé comme suit :

| Poste de la dépense   | Montant en euros |
|---|------------------|
| Achat de terrain (8 €/m <sup>2</sup> )                            | 13 440 €         |
| Montant éviction (1€/m <sup>2</sup> ) qui sera versé au locataire | 1 680 €          |
| Total achat   | 15 120 €         |

Entendu que cette acquisition ne faisant pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 75 000€, un avis des domaines n'est pas nécessaire.

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité,

- Approuve l'acquisition de la parcelle section D n° 85,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ce bien.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente, celle-ci se fera auprès de Maître BLANC, notaire à St Quentin Fallavier.

### **ACHAT DE TERRAIN – CARREFOUR GIRATOIRE Parcelles E n° 325/326/327/328**

---

Monsieur Robert BALLEFIN, étant directement intéressé par la décision, quitte l'assemblée.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, pour la réalisation du giratoire prévu sur la route de Billaudière/Allée des Mûriers/RD 124, il est nécessaire d'acheter une bande de terrain appartenant à Monsieur Robert BALLEFIN.

Le plan d'acquisition cadastral réalisé par le cabinet Géo-Concept définit les limites et les surfaces des parcelles suivantes :

- Parcelle section E N° 325 pour une surface de 2756 m<sup>2</sup>
- Parcelle section E N° 326 pour une surface de 357 m<sup>2</sup>
- Parcelle section E N° 327 pour une surface de 1019 m<sup>2</sup>
- Parcelle section E N° 328 pour une surface de 222 m<sup>2</sup>
- Surface totale : 4354 m<sup>2</sup>

Le montant de la dépense est inscrit au budget au chapitre 21-11 – terrains nus.

Après négociation avec le propriétaire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le prix, décomposé comme suit :

| Poste de la dépense   | Montant en euros |
|---|------------------|
| Achat de terrain (8 €/m <sup>2</sup> )                            | 34 832 €         |
| Montant éviction (1€/m <sup>2</sup> ) qui sera versé au locataire | 4 354 €          |
| Total achat   | 39 186 €         |

Le rapporteur entendu, le conseil municipal délibère à l'unanimité, et,

- Approuve l'acquisition des parcelles section E n°325/326/327/328 d'une superficie totale de 4354 m<sup>2</sup>,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ces biens,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente, celle-ci se fera auprès de Maître BLANC, notaire à St Quentin Fallavier.

## ETUDE - CREATION RESIDENCE AUTONOMIE

---

Monsieur Damien MICHALLET, rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite réaliser une résidence autonomie. Afin d'étudier au mieux les besoins de la commune pour l'accueil des personnes âgées, il propose de se faire aider par un cabinet spécialisé.

Une consultation de trois cabinets a été effectuée.

Un seul cabinet a répondu à cette consultation, il s'agit du Groupe ENEIS pour un montant de 10 412,50 € HT, soit 12 495, 00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir le Groupe ENEIS pour un montant de 10 412,50 € HT, soit 12 495, 00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette affaire.

Une présentation sera faite au Conseil Municipal en privé le 23 juin 2017 de 18h à 20h.

## EXTENSION ET RENOVATION MAIRIE – CHOIX DE L'ARCHITECTE

---

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint chargé des travaux, rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 31 mars 2017, il a été approuvé l'APD. Pour faire suite, il a été lancé la consultation d'architectes pour l'extension et la rénovation de la mairie.

Une consultation de trois cabinets d'architecte a été effectuée par courrier et affichée sur le panneau de la mairie du 30 mars au 19 avril 2017.

La date limite de remise des offres a été fixée au 19 avril 2017 à 12 h.

Deux cabinets ont répondu à cette consultation.

La commission d'appel d'offre propose de retenir le Cabinet Philippe LEPLAIDEUR Architecte :

- Mission de base : 10,53 %
- Mission optionnelle : OPC : 1%  
EXE : 2%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette affaire.

## CHOIX DU COORDINATEUR SPS - EXTENSION ET RENOVATION MAIRIE

---

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint chargé des travaux, rappelle que, pour les travaux de rénovation et d'extension de la mairie, il est obligatoire d'avoir un coordinateur sécurité.

Une consultation a été lancée auprès de trois bureaux, seule une offre a été remise.

| BUREAU   | MISSION              | HONORAIRES                        |
|--|----------------------|-----------------------------------|
| ELYFEC<br>29, rue Condorcet<br>38090 VILLEFONTAINE | Mission coordination | 2 864, 00 € HT<br>3 436, 80 € TTC |

Monsieur Christian BOUCHÉ propose de retenir le bureau ELYFEC pour un montant de 2 864, 00 € HT, soit 3 436, 80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

## **CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE - EXTENSION ET RENOVATION MAIRIE**

---

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint chargé des travaux, fait part au Conseil Municipal de la consultation de trois bureaux de contrôle pour les travaux d'extension et de rénovation de la Mairie.

Seule une offre a été remise.

Il a été répondu pour les missions suivantes :

- L : solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables
- LE : solidité des existants
- SEI : sécurité des personnes dans les ERP
- F : fonctionnement des installations
- TH : règles thermiques
- HAND : accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
- HAND CO : attestation accessibilité PMR

| <b>BUREAU</b>   | <b>MISSION</b>                               | <b>HONORAIRES</b>                 |
|---|--|-----------------------------------|
| VERITAS<br>16 chemin du Jubin<br>BP26<br>69571 DARDILLY Cedex | L + LE + SEI + F +<br>TH + HAND +<br>HAND CO | 5 400, 00 € HT<br>6 480, 00 € TTC |

Monsieur Christian BOUCHÉ propose de retenir le bureau VERITAS pour un montant de 5 400,00 € HT, soit 6 480, 00 € TTC.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

## **REALISATION D'UNE SALLE MULTISPORTS – MISSION DE PROGRAMMATION**

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réalisation d'une salle multisports pour le Pôle des Lurons.

Une consultation de trois programmistes a été effectuée par courrier.

Seule une offre a été remise. Il s'agit d'A2C Sports pour un montant de 23 988, 00 TTC

Monsieur le Maire propose de retenir A2C Sports pour la mission de programmation pour la réalisation de la salle multisports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette affaire.

## **RESTAURATION DES ABORDS DE LA BOURBRE DE SATOLAS ET BONCE A COLOMBIER-SAUGNIEU POUR GARANTIR LA FONCTIONNALITE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE**

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal du projet commun de restaurer les abords de la Bourbre entre les communes de Satolas-et-Bonce et de Colombier-Saugnieu. L'objectif principal est la réalisation d'actions de restauration et préservation des continuités écologiques aquatiques et terrestres pour garantir la fonctionnalité de la trame verte et bleue. Les communes souhaitent aussi valoriser et communiquer sur ces actions grâce à un sentier pédagogique, faisant de ce linéaire un endroit agréable de balade et de découverte des berges et de ses richesses (éveil à la nature, explications sur le castor...) en veillant à conserver et préserver son cachet naturel. En effet la connaissance du milieu par les riverains peut être un atout fort pour la préservation et la restauration du bassin de la Bourbre.

Monsieur le Maire rappelle qu'en rive droite, existe déjà un sentier inscrit au PDIPR (Plan Départemental des itinéraires de promenade et randonnée). L'objectif n'est pas de faire un doublon en rive gauche mais bien de mettre en avant un sentier moins aménagé, support de la trame verte et bleue avec des points d'étape permettant de communiquer autour des éléments supports de la trame verte et bleue (mare, haie, ripisylve...)

La commune de Colombier Saugnieu est associée à ce projet puisque la préservation de la trame verte et bleue, dépasse l'enjeu communal et que nos deux communes sont concernées par des corridors d'intérêt régional, identifiés au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) rhônalpin adopté en juillet 2014). C'est pourquoi cette action globale est réfléchi à l'échelle intercommunale, elle permet une action pérenne pour améliorer et restaurer des continuités écologiques.

Monsieur le Maire présente le programme d'actions pour les bords de la Bourbre à Colombier-Saugnieu et Satolas et Bonce, estimé autour des 31 000 € HT soit 37 200 € TTC pour la réalisation de l'étude opérationnelle préalable à la restauration des milieux et la mise en place d'un sentier d'interprétation prévoyant :

- un diagnostic préliminaire ;
- l'identification des enjeux de milieux naturels du site ;
- l'appréciation de la vocation à l'accueil du public ;
- la définition d'un programme d'actions.

Les communes s'engagent à porter cette action de manière mutualisée, sous réserve que celle-ci soit subventionnée par la Région Auvergne Rhône Alpes et l'Europe, avec un taux estimé à 80%.

La commune de Satolas et Bonce sera porteuse du projet, et identifiée comme maître d'ouvrage.

Une convention de mutualisation pour conduire ce projet, sera signée entre la commune de Satolas et Bonce et la commune de Colombier Saugnieu, dans le but de définir, d'une part, les modalités administratives entre les deux parties, et d'autre part, les modalités financières, en précisant la répartition des coûts du reste à charge, une fois la subvention déduite, soit 50% chacune.

La dépense sera inscrite au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve de projet mutualisé entre les deux communes de Satolas et Bonce et Colombier-Saugnieu, selon le financement proposé
- Approuve le portage unique de ce projet commun par la commune de Satolas et Bonce
- Demande les subventions à la Région Auvergne Rhône-Alpes et à l'Europe pour financer cette action mutualisée à un taux estimé à 80%
- Autorise Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches administratives nécessaires à ce projet

## **ATTRIBUTION LOGEMENT – 4 - PLACE DU SYNDICAT**

---

Madame Guadalupe GOICHOT, Conseillère Municipale déléguée et membre de la commission Logements informe le Conseil Municipal qu'un logement communal type T2 situé Place du Syndicat sera libre 1<sup>er</sup> juin 2017.

Elle propose de soumettre la candidature de Mme Christiane CHAVRET à l'approbation du Conseil Municipal. Un bail sera établi entre Mme Christiane CHAVRET et la commune de SATOLAS ET BONCE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- Accepte la candidature retenue par la commission logement et l'attribution du logement communal.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

## POINT URBANISME ET PLU

---

### ✓ Point urbanisme

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, avec l'assistance de Mme Chantal DUMOULIN, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune en AVRIL/MAI 2017.

| DOCUMENTS D'URBANISME                       | OBJET  | NOM               | ADRESSE des TRAVAUX     | DECISION               |
|---|--|-------------------|-------------------------|------------------------|
| Permis de construire en cours d'instruction | Abris de jardin                              | GALLIEN Annie     | Route de Billaudière    | en cours               |
|   | Maison individuelle                          | MONIN Mickaël     | Chemin du Vieux Hameau  | en cours               |
|   | Maison individuelle                          | MICHEL Thierry    | Impasse Combe Robert    | en cours               |
|   | Création terrasse couverte                   | MOIROUD Pascal    | 6 Clos de l'Eperon      | en cours               |
|   | Reconstruction en partie maison individuelle | LEVASSEUR Pascal  | Lotissement le Bellevue | en cours               |
| déclarations préalables                     | Division pour un lot à bâtir                 | POMMIER Ghislaine | Montée de la Maladière  | acceptée le 13/04/2017 |
|   | Clôture                                      | SALZET Denise     | Route des Etraits       | acceptée le 16/05/2017 |
|   | création d'une ouverture + pose portail      | RABIER Bernard    | Route de la Ruelle      | acceptée le 16/05/2017 |
| Permis de construire en cours               | Surélévation maison individuelle             | ZAMBELLI Frédéric | Chemin des Perdrix      | accepté le 04/04/2017  |
|   | Maison individuelle                          | SEFFAJ Eric       | Route de Bonce          | accepté le 12/05/2017  |
|   | Extension maison individuelle                | THOLIN Ludovic    | Impasse de la Rocaille  | accepté le 12/05/2017  |
|   | Maison individuelle                          | BOUVIER Grégory   | Impasse des Narcisses   | accepté le 12/05/2017  |
|   |  |                   |                         |                        |

### ✓ Point PLU

Une rencontre a eu lieu avec le Cabinet URBA2P afin d'étudier les différentes OAP sur la commune. Une fois finalisées elles seront présentées à la commission.

Une visite approfondie du village est en cours afin de répertorier les vieilles bâtisses qui peuvent être classées en changement de destination pour favoriser leur rénovation.

## POINT PERSONNEL

---

### DEPART DE L'ATSEM :

L'atsem que nous avons recrutée en mars a souhaité mettre fin à son contrat, à l'issue de la période d'essai. Suite au 6<sup>ème</sup> départ de l'atsem à ce poste, nous avons mis en place l'organisation suivante jusqu'aux vacances d'été :

Céline Garcia reprend temporairement le poste d'atsem jusqu'aux vacances d'été. Il paraît en effet très compliqué de laisser les atsem travailler à 2 seulement pour 4 classes sur une période de 2 mois.

La commission prendra ultérieurement une décision sur ce poste d'atsem pour la rentrée de septembre.

De ce fait, nous avons dû procéder au remplacement de Céline ; j'ai fait appel au volontariat de certaines filles, qui ont accepté de venir travailler en complément de leurs heures habituelles.

Merci à elles

Cela vous permet également de mesurer de nouveau la problématique posée en termes d'effectif, lorsque nous devons remplacer une atsem ; il nous faut faire appel à plusieurs filles pour faire face et conserver un niveau d'accueil des enfants acceptable.

### RECRUTEMENT EMPLOIS D'ETE JEUNES 16/17 ANS

Comme chaque année, la commune va faire travailler des jeunes de la commune, qui ont 16 ou 17 ans.

Compte tenu des effectifs du service technique, qui doivent les encadrer, du nombre de semaines à pourvoir, la commission a retenu 12 Jeunes ;

Les critères de sélection ont été les suivants :

- les jeunes ayant déjà postulé en 2016 (6)

- les plus âgés, nés en 1999 et 2000 qui auront 18 ans avant l'été 2018.

Beaucoup de candidatures, 22 au total, donc il y aura beaucoup de déçus, mais nous avons déjà augmenté le nombre de 2 par rapport à l'année dernière (10).



Le planning est établi de la façon suivante :

Du 19 au 30 juin : 3

Du 3 au 13 juillet : 3

Du 17 au 28 juillet : 2

Du 31 juillet au 11 août : 2

Du 16 au 30 août : 2

Les jeunes travaillent 2 semaines, sur une matinée.

L'ensemble des jeunes sera informé la semaine prochaine par Nathalie.

Une réunion d'information sera organisée avec les jeunes retenus le samedi 10 juin en matinée.

### **CDD SERVICE TECHNIQUE**

Nicolas Badin, notre jeune alternant du service technique, a mis fin à son contrat, pour s'orienter sur un autre domaine professionnel.

Le travail étant important sur cette période, notamment pour l'entretien des espaces verts, les plantations et l'arrosage, nous avons recruté une personne en CDD pour la période d'été.

Il s'agit de M. Axel Campanari, qui a travaillé précédemment pour la commune de Meyzieu. Son intégration au sein de l'équipe se passe très bien.

### **REUNION CANTINE**

Une réunion a été organisée, en collaboration avec la commission scolaire et Mme Goichot, avec le personnel de la cantine, à la cantine le jeudi 11 mai.

Cette réunion nous permet d'échanger avec le personnel sur l'ensemble des problématiques de ce service.

- Problématique de matériel : étudier le remplacement du four, pas très bien adapté pour le nombre de gastros à réchauffer et qui entraîne beaucoup de manipulations lourdes
- Organisation du tri des déchets : étudier une organisation adaptée pour le tri des déchets par les enfants. Il est actuellement effectué mais avec le matériel disponible et sans organisation adaptée ; il est apparu que nous devons étudier la mise en place d'une « chaîne » de tri, sur le même modèle que la chaîne de self-service.
- Essai de mise en place du tri chez les maternelles, beaucoup plus compliqué en raison de l'âge des enfants ; il a été décidé de commencer à leur faire trier le pain uniquement.
- Organisation dans la cour pour la surveillance des enfants : l'ensemble du personnel a décidé de tester une nouvelle organisation, avec laquelle le personnel conserve le même poste sur une semaine complète, soit en service salle, soit en surveillance cour : cette nouvelle organisation leur convenant mieux, il a été décidé de la poursuivre. Pour autant, il est constaté de plus en plus de problèmes de comportements des enfants (notamment une recrudescence de la violence verbale et physique) ; nous souhaitons mettre en place des jeux durant ce temps, pour éviter que les enfants s'ennuient et faire baisser ces mauvais comportements. Une étude va être mise en place (nombre de personnel nécessaire/nombre d'enfants, jeux, traçage au sol...), en collaboration bien entendu avec la commission scolaire.

Cette réunion a été très constructive et appréciée, tant par les élus que par le personnel.

Nous souhaitons la pérenniser 1 fois/trimestre.

### **REUNION COMMISSION PERSO ET ORGANISATION ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 :**

Nous avons actuellement 3 emplois d'avenir ; une arrive en fin de contrat (3 ans).

Nous avons lancé un recrutement auprès de la mission locale, en anticipation, car il pèse de grosses incertitudes sur la poursuite ou non du dispositif ; nous ne savons donc pas si nous pourrions recruter sur ce profil.

De plus, il se pose également des questions sur les futurs rythmes scolaires à la rentrée.

La commission prendra donc les décisions nécessaires courant juin, en fonction de ces divers éléments.

## ENTRETIENS ANNUELS

Les derniers entretiens annuels ont été effectués pour le personnel administratif et 2 employés du service technique.

La commission du personnel, ainsi que la commission scolaire souhaite renouveler leurs remerciements, tant au personnel du périscolaire qu'au personnel technique pour sa réactivité, sa présence et son engagement lors des intempéries qui ont affectées l'école élémentaire vendredi dernier.

## PLANNING BUREAUX DE VOTE – ELECTIONS LEGISLATIVES

---

### Permanence du 11 JUIN 2017

| <b>BUREAU VOTE N°1</b><br>"Salle du Conseil Municipal - Satolas"<br>Président Robert BALLEFIN<br>Vice-président Maurice ROGEMOND |                        |                   | <b>BUREAU VOTE N°2</b><br>"Le Chaffard"<br>Présidente Stéphanie AUBIGNAT<br>Vice-président Roger MILLY |                | <b>BUREAU VOTE N°3</b><br>"Salle du Conseil Municipal - Satolas"<br>Président Christian BOUCHÉ<br>Vice-présidente Christine SADIN |                    |                 |
|--|------------------------|-------------------|--|----------------|---|--------------------|-----------------|
| 8h-11h30   | 11h30-15h00            | 15h00- 18h        | 8h-13h00   | 13h00- 18h     | 8h-11h30  | 11h30-15h00        | 15h00- 18h      |
| Marie BERCHET  | Jean-Philippe GAIFFIER | Clément VERNAISON | Stéphanie AUBIGNAT   | Roger MILLY    | Christian BOUCHÉ  | Philippe DERDERIAN | Christine SADIN |
| Nicolas ALLAROUSSE   | Robert BALLEFIN        | Maurice ROGEMOND  | Chantal DUMOULIN   | André GENILLON | Guadalupe GOICHOT   | Mireille GRUOT     | Véronique CANET |

### Permanence du 18 JUIN 2017

| <b>BUREAU VOTE N°1</b><br>"Salle du Conseil Municipal - Satolas"<br>Président Damien MICHALLET<br>Vice-président Robert BALLEFIN |                        |                  | <b>BUREAU VOTE N°2</b><br>"Le Chaffard"<br>Président André GENILLON<br>Vice-présidente Stéphanie AUBIGNAT |                    | <b>BUREAU VOTE N°3</b><br>"Salle du Conseil Municipal - Satolas"<br>Président Christian BOUCHÉ<br>Vice-président Philippe DERDERIAN |                 |                    |
|--|------------------------|------------------|---|--------------------|---|-----------------|--------------------|
| 8h-11h30   | 11h30-15h00            | 15h00- 18h       | 8h-13h00  | 13h00- 18h         | 8h-11h30  | 11h30-15h00     | 15h00- 18h         |
| Damien MICHALLET   | Jean-Philippe GAIFFIER | Maurice ROGEMOND | André GENILLON  | Roger MILLY        | Guadalupe GOICHOT   | Christine SADIN | Clément VERNAISON  |
| Marcelle BERCHET   | Robert BALLEFIN        | Alexia CORREIA   | Chantal DUMOULIN  | Stéphanie AUBIGNAT | Christian BOUCHÉ  | Mireille GRUOT  | Philippe DERDERIAN |

## QUESTIONS DIVERSES

---

- Intempérie Ecole Elémentaire

Remerciement au personnel communal, aux parents délégués, à la directrice de l'école et aux pompiers.

Samedi matin, une rencontre avec l'architecte et les entreprises concernées a eu lieu pour faire un état des lieux. Le débit d'évacuation des eaux pluviales est à revoir, les travaux sont prévus en juillet.

Après le passage du bureau de contrôle, l'école a pu être rouverte mardi matin suite à autorisation.

- Sollicitation du CME pour participer à un Conseil Municipal

- Une rencontre avec le Cabinet ENEIS sera organisée le 23 juin 2017 de 18h à 20h avec l'ensemble du Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciement pour l'attribution de la subvention annuelle à l'ADMR

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciement de la médiathèque pour la réception du nouveau mobilier.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 23 JUIN 2017 A 20H30**

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 21h30.